

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du 28 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : Marc ROPERS, Maryvonne LE FORESTIER, Xavier ROBIN, Christine TEFFO, Pascal LE CRAVER, Martine AUFFRET, Jean Louis KERGARAVAT, Gaele BOBON-LE GAL, Carine HENRY, Claude GUEGAN, Julie CRUZ, Joël EUZENAT, Marc HAMONIC, Christine LE FLAO, Noyale LEFEBVRE, Morgan CARIMALO, Serge PERRET, Trefin LEFEBVRE, Jean Michel LE ROCH, Anne LE LU, Nicole BRUNON.

ABSENCES ET POUVOIRS :

Thierry LAMOURIC – Donne pouvoir à Jean Michel LE ROCH

Eric BURH – Donne pouvoir à Maryvonne LE FORESTIER

Secrétaire de séance : Martine AUFFRET

Approbation du compte rendu de la séance du 29 février 2024

Le compte rendu est approuvé sans modification

VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Madame LE FORESTIER présente un budget primitif qui présage d'une dégradation assez conséquente des capacités d'épargne au regard de dépenses courantes qui vont évoluer de 4.27%, alors qu'en parallèle les recettes courantes vont très peu progresser (+0.54%). La principale cause de l'évolution des dépenses résulte de l'impact de l'envolée des coûts de l'électricité (+ 44 000 €) ou encore de ceux des assurances (+6 813 €). Les charges de personnel progressent également sensiblement (+7.37%) en raison de l'absence de longue durée de deux agents qu'il faut remplacer. Même si la capacité d'autofinancement prévisionnelle va nettement diminuer (- 82 281 €) pour atteindre un niveau de 451 175 €, la situation budgétaire même si elle mérite attention, n'est pas préoccupante car ce niveau d'épargne était celui anticipé dans les prospectives budgétaires depuis plusieurs années.

En investissement, la majeure partie de la capacité à investir sera ponctionnée par la constitution d'une provision de 450 000 € destinée à financer les travaux de la future salle à vocation festive et culturelle. Le solde de l'enveloppe (375 000 €) permettra d'engager les principaux investissements suivants :

- Programme de réfection de la voirie rurale : 150 000 €
- Etudes de maîtrise d'œuvre pour la future salle : 166 000 €
- Remplacement du chauffage du restaurant scolaire : 51 000 €
- Couverture sur les vestiaires de la salle des sports : 20 000 €
- Acquisition d'un tracteur tondeuse : 26 000 €
- Rénovation d'un vitrail sur l'église : 12 800 €
- Etude énergétique et frais de maîtrise d'œuvre en prévision de travaux d'efficacité énergétique à la Maison des Associations : 11 000 €

Pour	19
Contre	0
Abstention	4

CONTRAT D'ASSOCIATION 2024

Monsieur ROBIN présente le contrat d'Association a été détaillé aux commissions Finances et Affaires scolaires le 18 mars.

A l'école publique, les dépenses courantes progressent de 3 063,47 €, et ce alors que les effectifs n'évoluent pas. Le coût des charges de personnel progresse lui de 4%.

L'évolution des effectifs en élémentaire (+ 8 élèves) permet d'atténuer la hausse du coût unitaire par élève (+42.53 € / élève), A l'inverse la diminution des effectifs en maternelle (-8) engendre une revalorisation importante de ce coût unitaire (+187.41 € pour atteindre 1 254 €/enfant)

L'école Saint Joseph ne bénéficiera pas de ces évolutions de coûts unitaires dans la mesure où ses effectifs sont en nette diminution, -13 en maternelle et + 5 en élémentaire.

Le montant du contrat d'Association sera de 73 940.81 €, en diminution de 2 749.71 €

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

ACQUISITION D'UN VEHICULE PAR LE CCAS

Le CCAS va acquérir un nouveau véhicule adapté au transport des personnes à mobilité réduite grâce au financement obtenu auprès du Conseil Départemental (12 500 €) mais également grâce à un don important de la "Fondation des Notaires de Bretagne".

Le solde de la somme nécessaire sera apporté par l'Association Brav Sterenn Anim ainsi que par quelques autres donateurs.

Ce point n'appelle pas à délibération

DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

L' élu local doit avoir la possibilité de consulter un référent déontologue pour lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques liés à ses fonctions. C'est Madame Corine HERVE qui est désignée en cette qualité pour la durée du mandat

Pour précision, ce référent sera rémunéré à la vacation par dossier traité (montant forfaitaire de 80€)

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

FACTURATION DES SEJOURS ADOS DE L'ETE 2024

Les différents services Enfance-Jeunesse ont collaboré avec le référent jeunesse de Pontivy Communauté pour organiser une sortie commune au parc « O'Fun Park » en Vendée le 4 juillet. Pontivy Communauté financera le transport vers ce lieu mais chaque commune met à disposition ses animateurs.

Le Conseil Municipal fixe un tarif unique de 30€ pour cette journée (identique aux autres communes)

En ce qui concerne le séjour Ados (13/16 ans) du 29 juillet au 2 août qui ne se fera pas cette année en montagne mais sur la côte morbihannaise ; les tarifs appliqués seront les suivants :

QF < 680 = 200€

680 ≤ QF ≤ 1000 = 210€

QF > 1000 & NC = 220€

Hors commune = 240€

Pour	23
Contre	0
Abstention	0

DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Monsieur ROBIN rappelle que la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelable invite les communes à identifier les zones d'accélération sur leur territoire. Ces zones sont alors définies pour chaque catégorie source (éolien, photovoltaïque, méthanisation...), leur identification doit tenir compte d'un objectif de production établie au niveau de la strate intercommunale.

La commission ad-hoc constituée pour travailler sur le sujet s'est réunie le 12 mars dernier et a émis ses propositions.

Une concertation va dorénavant s'engager auprès de la population tout au long du mois d'Avril et un bilan en sera tiré lors de la prochaine séance du Conseil en mai.

Ce point n'appelle pas à délibération.

PROJET DE SALLE : APPROBATION DE LA PHASE ESQUISSE

Monsieur Le Maire invite le Directeur des Services à présenter les premières esquisses proposées par l'équipe de Maîtrise d'œuvre sur le projet de nouvelle salle à vocation culturelle et festive.

Daniel NICOL souligne tout d'abord que le projet mis en œuvre par l'Architecte repose sur le Programme rédigé par la commune tout au long de ses réflexions préalables, et qui vient décrire le contenu et les caractéristiques du bâtiment à concevoir, que ce soit en termes de surfaces, de fonctionnalités ou d'usages mais aussi en termes d'ambiance attendue. La future salle n'est pas un projet sorti de l'imagination d'un Architecte mais bien la traduction architecturale des attentes de la Municipalité.

Au travers de ses premières esquisses, Monsieur BERTIC présente son intention architecturale et ses premières orientations techniques. Il nous propose une architecture dans un registre vernaculaire c'est-à-dire en adéquation avec notre passé, notre région, le mode de vie de nos habitants et a retenu et mis en avant la référence à la Halle comme idée centrale.

Cette inspiration et ce choix de proposer une forme sobre, simple, mais clairement identifiable sous-tend une notion de centralité, de simplicité et de convivialité. La future salle, comme autrefois la halle, sera donc le lieu central, propice aux rassemblements et aux moments festifs.

Cette future salle se verra ouverte, avec des vues et des prolongements extérieurs (terrasse couverte notamment). Sa structure porteuse sera principalement en bois avec une volonté de conserver une charpente en partie apparente à l'intérieur.

La surface utile projetée est de 1075 m².

Désormais une phase de concertation va s'ouvrir auprès des principaux utilisateurs de la salle (5-10 et 19 avril). Monsieur BERTIC viendra présenter un Avant-Projet Sommaire en séance du Conseil Municipal le 16 mai.

Si toutes les études se coordonnent parfaitement, le lancement de l'appel d'offres travaux est envisageable en décembre ou janvier prochain, pour permettre de lancer la déconstruction du bâtiment existant en mai 2025 et débuter les travaux de reconstruction en septembre.

La présentation n'appelle pas à observations particulières, ni demandes de compléments ou de modifications.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Travaux : Monsieur LE CRAVER présente le programme des travaux retenus sur la voirie où 8 tronçons sont concernés (Coet Moustoir, Belle étoile, Pontigo, Kérauter, Bieuzen, Kerdréan, Qulénesse, Quistillic).

La prochaine séance est fixée au 16 mai.